

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

UNIVERSITÉ RENNES 2

MASTER

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master ;

Vu l'avis conforme du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 juillet 2012 relatif à l'habilitation de l'Université Rennes 2 à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme MARION DRACK, née le 8 juin 1988 à RENNES (035), en vue de son inscription au master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**, à finalité **PROFESSIONNELLE**, Mention **HISTOIRE**, spécialité **MÉDIATION DU PATRIMOINE EN EUROPE**

mention assez bien

est délivré à **Mme MARION DRACK**

au titre de l'année universitaire 2012-2013, et confère le **grade de master**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Rennes, le 17 décembre 2013

Le titulaire

Le Président

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités


UNIVERSITÉ
RENNES 2
LE PRÉSIDENT



N° **RENNII**
/2013201201985

10457024

Jean-Emile GOMBERT

Michel QUERE